

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 78

Artikel: La dessinatrice en bâtiment

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le courrier de la rédaction

Une question

Veuillez bien me permettre de vous demander votre opinion sur un autre chemin à prendre pour enfin arriver au but, sans nous exposer ultérieurement à cette dictature absolue et sans égard de nos concitoyens, dictature qui est la plus grande ironie pour notre soutenant démocratie. Il s'agit d'une idée, mentionnée aussi par le professeur Kägi à Zurich, dans un article qu'il a publié dans la *Neue Zürcher Zeitung* après le 20 novembre, et où il parle de la possibilité pour les femmes suisses de demander leur égalité politique comme leurs Droits de l'homme (*Menschenrecht*), auxquels a droit chaque individu.

Je suis d'avis que si le professeur Kägi exprime une pareille idée (il est un célèbre professeur de droits internationaux), il serait un devoir pour le Suffrage suisse de se mettre en relation avec ce juriste éminent, afin de discuter avec lui la possibilité d'une pareille démarche.

Vu que les Romandes ne possèdent pas non plus les droits fédéraux, elles auraient peut-être aussi intérêt à se joindre à une démarche éventuelle dans le sens indiqué. Autant que je sache, les Zurichois ne semblent pas encore avoir trouvé le courage de se mettre en relation avec le professeur Kägi.

En tout cas, je ne voulais pas manquer l'occasion d'attirer votre attention sur cette possibilité et vous prie d'agréer, Madame la rédaction, l'expression de mes sentiments très distingués.

M. WIRTH, Zurich.

Réd. - La question est posée. Nous la transmettrons à Mme Lotti Ruckstuhl, présidente du Suffrage féminin. Celle-ci voudra peut-être y répondre dans notre prochain numéro.

Pour un «Centre vaudois de la déficience mentale»

Nous prenons prétexte de la « Semaine vaudoise d'aide aux déficients mentaux » (7 au 15 octobre) pour publier ci-dessous des extraits d'un rapport du Dr Charles Ziegler et de Michel Benzonat présenté à l'Association vaudoise de parents d'enfants mentalement déficients. Il importe en effet que le public soit informé du problème de la débilité mentale et conscient de son ampleur et de l'urgence de mesures à prendre.

Le nombre et la diversité des cas de déficients dans le canton exigent qu'une solution d'ensemble soit donnée à ce problème.

La mise en place des dispositifs prévus par le plan hospitalier ne résoudra pas tous les problèmes qui se posent aux parents, puisque ne s'y trouve pas inclus tout ce qui a trait à

- l'école et l'éducation ;
- la formation professionnelle ;
- le travail protégé ;
- les homes résidentiels, etc.

C'est pourquoi notre Association demande la création d'un Centre vaudois de la déficience mentale.

Un tel centre devra répondre à tous les besoins des déficients mentaux, de la naissance jusqu'à la mort, car, comme le disait le chef du Service de l'Enfance « le combat pour une amélioration des conditions d'existence des handicapés mentaux doit se mener à la fois sur tous les fronts ».

Avant d'aborder, dans les grandes lignes, la description d'un tel centre, nous voudrions présenter trois remarques :

a) La réalisation complète d'un tel projet prendra certainement du temps. On ne fait pas sortir de terre, par un coup de baguette magique, une insti-

tution semblable. Un certain nombre d'années passeront avant que les parents vaudois aient à leur disposition tout ce qu'il leur faut. Mais, si le réalisme apprend la patience, n'en reste pas moins que nous serons vigilants : nous demandons que les études communiquent immédiatement toutes les institutions existantes qui, bien qu'insuffisantes, rendent de grands services, doivent être renforcées par la création d'un Centre vaudois de la déficience mentale. Nous ne proposons pas d'éduquer à côté de ce qui existe, mais à partir de ce qui existe.

c) Enfin, le mot « centre » ne signifie nullement qu'il s'agit de centraliser administrativement. L'organisation envisagée doit être assez souple pour englober toutes les institutions existantes et à venir, quel que soit leur statut juridique : services de l'Etat, des communes, assurance invalidité, et institutions privées reconnues d'utilité publique.

Par contre, ce qui nous apparaît comme absolument essentiel, c'est que soit instituée une politique d'ensemble : c'est qu'il existe un organisme ayant une vue globale de la situation et au sein duquel des médecins, des pédagogues, des administrateurs de l'Etat et des parents prennent des décisions ayant une portée générale.

LA SITUATION EMPIRE

On parle souvent de l'augmentation de la durée moyenne de la vie. On fait parfois allusion au fait que cette augmentation est plus sensible encore chez les handicapés mentaux, qui sont en général des êtres fragiles, dans l'ensemble de la population.

D'après des chiffres récents, nous savons qu'auparavant, sur six arrérés graves, un seul atteignait l'âge de trente ans. Dorénavant, il faut compter sur six arrérés graves, cinq atteindront l'âge de trente ans.

Ce qui signifie que là où il y avait

1 Eben-Hézer,
il faudra 5 Eben-Hézer ;
que là où il y avait 1 Etoy,
il faudra 5 Etoy,

et ainsi de suite.

Ces chiffres font comprendre pourquoi l'emboîtement des homes pour adultes est si alarmant, ils montrent qu'inéluctablement, la situation ne peut qu'empirer rapidement et, que seul un centre posé par-dessus les divisions administratives, pourrait envisager les conséquences de cette évolution.

PRÉVOIR L'AVENIR

Ce centre n'existe pas. Aujourd'hui, les questions posées par la déficience mentale sont du domaine de presque tous les Départements cantonaux, au moins de cinq d'entre eux :

— Le Département de l'intérieur, pour le Service de la santé publique et le Service de l'enfance (il faut souligner, en passant, que le Service de l'enfance est loin de couvrir l'ensemble des problèmes).

— Le Département de justice et police et, dans l'ordre judiciaire, l'Office du tuteur général.

— Le Département de l'instruction publique, pour les classes de développement.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : elle est moyenne et dépend surtout des époques de constructions en masse ou de ralentissement dans l'industrie du bâtiment. Quoi qu'il en soit, la dessinatrice en bâtiment ne manquera jamais de travail.

Perspectives d'avenir :

comme en ce qui concerne les autres dessinatrices spécialisées (en chauffage, par exemple), il s'agit, pour la dessinatrice en bâtiment, de prouver qu'elle est aussi capable que ses collègues masculins de mener à bien l'une de ces tâches que, jusqu'à présent, on confiait surtout aux hommes.

Quand elle aura su également s'imposer sur les chantiers, ses perspectives d'avenir seront encore plus nombreuses et intéressantes, ne serait-ce qu'au point de vue financier.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : en général, 44 heures par semaine. Certains ateliers pratiquent la semaine anglaise.

Congés : 3 semaines par an.

Salaire : pendant l'apprentissage, la future dessinatrice gagne, par mois, 50 francs la première année, 100 francs la deuxième, 150 francs la troisième et 250 francs la quatrième. Diplômée, elle pourra atteindre le chiffre de 900 à 1300 francs, selon âge, capacités... et patron.

Avantages sociaux : assurance maladie-accidents.

— Le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour la formation professionnelle.

— Et, cela va de soi, le Département des finances.

La coordination entre ces cinq Départements n'existe pratiquement pas, alors que nombre de problèmes sont complexes et dépendent de plusieurs d'entre eux.

Un plan hospitalier vaudois a été mis sur pied parce que, dans le domaine de la santé publique, il est impossible aujourd'hui d'avancer sans prévoir, poser des jalons, établir une politique globale.

La lutte contre la déficience mentale est un aspect essentiel de la santé publique.

Entourage d'enfants handicapés

Comme l'a relevé Mme Cornaz, le 5 mai, à l'Ecole d'études sociales, dès l'ouverture de la séance de présentation du travail de diplôme de Mme Laurence von Le Bret, celui-ci est le fruit d'une longue expérience.

Mme von Le Bret a insisté sur l'empressement avec lequel les parents ont collaboré, s'efforçant de répondre le plus objectivement possible, de faire faire leurs rancœurs et de donner une image claire des problèmes de la famille.

Il semble que la plupart des parents préfèrent qu'on leur dise franchement ce qu'il en est dès que le diagnostic est posé, mais qu'ils comprennent souvent mal les possibilités qui s'offrent malgré le handicap. A ce stade, il y a parfois des réticulations, on cherche les responsables d'une fausse hérédité, et ce seront naturellement toujours les descendants de l'autre. Les prêtres et pasteurs savent-ils alors soutenir et aider ? Le problème des réactions des frères et sœurs, des voisins, des commerçants, du public en général, se pose dès ce moment. A ce propos, Mme von Le Bret a remarqué que le public réagit avec plus de sympathie devant une infirmité physique que devant un cas d'arréfaction mentale.

Ce n'est souvent que lorsque l'enfant, ayant atteint 6 ans, est pris en charge par des services spécialisés, que les parents ont leur premier contact avec un service social. Le placement de l'enfant, même s'il est nécessaire, est parfois catégoriquement refusé.

La plupart des parents, tant qu'ils n'ont pas eux-mêmes un enfant handicapé, oublient rapidement les informations données chaque année à Pro Infirmis, au moment de sa vente de cartes. Les associations de parents ont une valeur indéniable, car elles permettent de parler ouvertement de problèmes communs.

Comment aider davantage ?

Mme von Le Bret a terminé par toute une série de suggestions pratiques, entre autres un meilleur dépistage entre la naissance et 6 ans, afin de pouvoir mieux aider les parents qui se sentent souvent seuls et incompris dans cette période qui est la plus difficile ; puis, dans le cadre des Ecoles de parents, des cours où l'on discuterait les différents handicaps et les possibilités de les améliorer, peut-être aussi des groupes de discussion pour les frères et sœurs de jeune infirme ; suivant l'éducation de la collectivité, à commencer par les parents et enfants normaux. Elle a également l'ensemble d'équipe fait à Londres auprès de parents d'enfants handicapés ; elle a souhaité une meilleure information des ecclésiastiques afin qu'ils puissent mieux guider et soutenir les parents d'abord, puis les infirmes.

Savons-nous quelle somme de patience et de persévérance il faut aux parents d'enfants handicapés ? Mais en concluant, Mme von Le Bret, a rappelé la valeur de chaque être humain et que Pierre de Coubertin a dit une fois à la veille de Jeux olympiques que ce n'était pas le but qui comptait, mais l'effort pour y parvenir.

Ce travail remarquable a valu son diplôme d'assistante sociale à Mme von Le Bret.

Abonnez-vous à « Femmes suisses »

SOLIDARITÉ FÉMININE

- Maison à la Photo
- spécialisée
- le Ciné
- pour
- la Projection
- la Photographie en couleurs
- les Travaux soignés

Reportages, poses, passeports

photos enfants, etc.

PHOTOCOPIE

Mme Suzanne Amrein-Graf

27, quai des Bergues

Mme Jeanne-Marie Small

Quai Capo-d'Istria 5 ☎ 25 76 53

1205 Genève

RÉDACTRICE - TRADUCTRICE

Mme Berthe Medici

6, rue Henri-Mussard ☎ 38 64 61

1208 Genève

TRADUCTRICE

Dialogue avec soi-même

Imaginez-vous confortablement assise, un verre à la main. Laissez-vous envahir par la rêverie et répondez-vous à vous-même...

Combien d'années se sont écoulées depuis la fin de mes études... Est-ce que je regrette cette époque ? Je pourrais me demander si j'ai beaucoup évolué depuis... Mais, au fond, qu'est-ce qui m'a fait évoluer ? Est-ce d'avoir beaucoup appris « sur le tas », dans mon savoir plus sur le plan théorique... ?

Je pourrais aussi me demander si j'ai encore le sentiment d'avoir la vie devant moi ; si j'envisage encore de changer, d'apprendre ; si, dès maintenant, j'ai envie de changer...

Au cours des dernières années, il est paru des livres, des articles de journaux, de revues qui m'intéressaient. Qu'en ai-je retiré d'utilité pour ma professionnelle, pour ma culture personnelle ?

... Recherche opérationnelle, informatique, gestion intégrée, optimisation... Oui, bien sûr, j'en ai entendu parler... Saurais-je les définir clairement ?

Je suis persuadée que dans certains domaines professionnels, il est indispensable de se perfectionner. Et dans mon domaine à moi ? Ce que je compte, c'est surtout la compétence, n'est-ce pas ? Mais cela suffit-il ? ...

De toute façon, j'ai trop de travail. Je n'ai pas

La dessinatrice en bâtiment

APTITUDES REQUISSES : APPRENTISSAGE

Apitudes pour le dessin en général, Habilite manuelle. Esprit mathématique, précision, ordre, propreté, minute.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : avoir terminé sa scolarité, si possible en primaire supérieure.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.

Durée de l'apprentissage : sur le territoire de la Confédération, cette durée est, en général, de 3 ans. Cependant, en Suisse romande, et particulièrement dans le canton de Vaud, elle est de 4 ans.

Lieu d'apprentissage : les apprentices dessinatrices en bâtiment sont formées dans les bureaux d'architectes. De plus, elles doivent suivre des cours théoriques à l'école complémentaire professionnelle. Enfin, à l'occasion, on leur permettra de compléter leur apprentissage en les occupant utilisément sur les chantiers.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : elle est moyenne et dépend surtout des époques de constructions en masse ou de ralentissement dans l'industrie du bâtiment. Quoi qu'il en soit, la dessinatrice en bâtiment ne manquera jamais de travail.

Perspectives d'avenir :

comme en ce qui concerne les autres dessinatrices spécialisées (en chauffage, par exemple), il s'agit, pour la dessinatrice en bâtiment, de prouver qu'elle est aussi capable que ses collègues masculins de mener à bien l'une de ces tâches que, jusqu'à présent, on confiait surtout aux hommes.

Quand elle aura su également s'imposer sur les chantiers, ses perspectives d'avenir seront encore plus nombreuses et intéressantes, ne serait-ce qu'au point de vue financier.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : en général, 44 heures par semaine. Certains ateliers pratiquent la semaine anglaise.

Congés : 3 semaines par an.

Salaire : pendant l'apprentissage, la future dessinatrice gagne, par mois,

50 francs la première année,

100 francs la deuxième,

150 francs la troisième,

250 francs la quatrième.

Diplômée, elle pourra atteindre le chiffre de 900 à 1300 francs, selon âge, capacités... et patron.

Avantages sociaux : assurance maladie-accidents.